

LES SAINTS DU NOUVEAU CALENDRIER

Tradition et critique historique

PAR décret en date du 21 mars 1969, la Congrégation des Rites a promulgué le nouveau calendrier : c'est un beau volume in-octavo de 180 pages, édité par les soins de l'Imprimerie polyglotte Vaticane¹. Il comporte deux parties. La première contient le décret du 21 mars, le *Motu proprio* de Paul VI, du 14 février, les nouvelles normes concernant l'année liturgique et le calendrier, le calendrier nouveau qui porte le titre non moins nouveau de *Calendarium Romanum generale*, les Litanies des Saints refondues et le calendrier *ad interim* qui sera en vigueur tant que les nouveaux bréviaires et missels ne seront pas parus ; cette partie « officielle » n'occupe que 49 pages². Le reste du volume est rempli par un commentaire « autorisé » qui passe successivement en revue la nouvelle année liturgique, le nouveau calendrier et les Litanies des Saints. Le volume s'achève par le calendrier de l'année 1970 rédigé suivant le calendrier général *ad interim*.

1. *Calendarium Romanum ex decreto Sacrosancti Œcumenici Concilii Vaticani II instauratum auctoritate Pauli PP. VI promulgatum. Editio typica.* Typis polyglottis Vaticanis, MCMLXIX. — Le numéro de juillet-août 1969 des *Notitiae : Commentarii ad nuntia et studia de re liturgica edenda cura Sacrae Congregationis pro cultu divino*, donne, à la page 303, la liste des 15 *corrigenda* à faire dans le volume présenté ci-dessus. Le même numéro donne, pp. 294-303, sous le titre *De quibusdam animadversionibus ad calendarium romanum instauratum*, une conférence de l'abbé Jounel aux journalistes, et un article du Père Bugnini.

2. Une note au verso de la page de titre précise que seuls les documents contenus dans les 49 premières pages sont officiels ; le Commentaire rédigé par le *Consilium ad exsequendam Constitutionem de sacra Liturgia* n'est pas officiel.

Le calendrier mérite une étude sérieuse.

Le nouveau calendrier semble n'être actuellement connu du grand public que par quelques modifications diffusées à titre d'exemples. Elles ont provoqué des réactions assez retentissantes pour détromper ceux qui se seraient imaginé que le culte des saints n'intéressait plus personne.

Pour éviter de faire de la peine et d'ouvrir des discussions inutiles, il est préférable de ne pas donner de noms ou de reproduire des avis plus ou moins ridicules. A ceux qui prétendent que la révision du calendrier nuit au culte des saints, il suffit de répondre que ni la piété personnelle, ni la piété collective envers les saints ne peuvent en souffrir, puisqu'il est toujours possible de prier les saints et même de célébrer des messes votives en leur honneur. Les saints inscrits au calendrier romain ont toujours été une minorité ; ceux qui y furent autrefois et qui n'y sont plus aujourd'hui n'ont pas un sort plus malheureux que ceux qui n'y ont jamais été : pourquoi plaindre sainte Catherine qui n'a pas été maintenue et trouver normal que sainte Geneviève n'y soit pas, parce qu'elle n'y a jamais été ? Le Concile de Vatican II a prescrit « d'orienter les fidèles avant tout vers les fêtes du Seigneur... le Propre du temps recevra la place qui lui revient au-dessus des fêtes des saints. » (Const. *De sacra liturgia*, art. 108.) Le Concile ne demande pas de classer les saints suivant un palmarès discutable. La critique historique a son mot à dire, mais elle n'intervient qu'à titre secondaire ; elle évite les erreurs, elle ne peut rien imposer ; beaucoup de décisions ont été prises pour des motifs qui lui sont étrangers.

Par un conservatisme mal éclairé, certains exigeraient un calendrier pléthorique. D'autres au contraire souhaiteraient une réforme encore plus radicale, supprimant toutes les fêtes de saints ou presque, réservant la célébration des saints à leurs sanctuaires propres, les séparant complètement de la messe et de l'office liturgique. Quelques-uns voudraient discuter le fondement théologique du culte des saints. Ce n'est pas de tout cela qu'il est question ici : le nouveau calendrier romain est qualifié *Editio typica*, c'est-à-dire qu'il n'est pas provisoire et doit jouir d'une certaine stabilité, il est donc intéressant de le connaître et de l'apprécier tel qu'il est.

Cette étude mérite d'être faite, bien qu'on puisse affir-

mer sans hésitation que la plupart de ceux qui ont cru pouvoir énoncer des jugements n'ont pas attendu pour le faire d'avoir lu le livre édité par l'Imprimerie Vaticane. Peu l'ont vu sans doute, et parmi eux combien ne considèrent pas comme incompréhensible ce latin qui reste pourtant une si commode langue universelle ?

De plus l'histoire des saints et de leur culte est abondante et souvent difficile. Obligés à la sobriété, les auteurs du commentaire ont dû souvent se contenter d'allusions³, dont beaucoup échappent aux lecteurs peu familiarisés avec cette littérature spécialisée.

Aussi bien, il n'est nullement question d'entreprendre ici un « commentaire du commentaire » ; l'auteur de cet article désire tout simplement faire part de quelques réflexions nées de sa double expérience longue d'un quart de siècle et davantage, acquise d'une part en rédigeant des centaines de vies de saints et d'autre part en participant activement à la célébration chorale de l'Office divin et de la messe chantée.

Sainteté et histoire.

Au risque de passer pour un mauvais esprit, avouons que la première surprise causée par le nouveau calendrier à ceux qui ont essayé depuis longtemps d'étudier sérieusement les vies de saints a été de constater qu'on avait tenu compte de leurs travaux. Durant plusieurs siècles, les historiens les plus savants et les plus qualifiés ont été suspectés parce qu'ils se refusaient à accepter l'idée toute faite qu'on se faisait de certains saints. Quand le pape Benoît XIV vit les suppressions proposées par la Commission nommée par lui, il fut épouvanté et refusa de les adopter. Tout le monde sait que le responsable de l'édition du martyrologe romain parue en 1922 n'avait tenu aucun compte des résul-

3. A la page 68, les auteurs du Commentaire mentionnent trois titres seulement : le *Commentarius perpetuus in Martyrologium hieronymianum* et le *Martyrologium romanum scholiis historicis instructum*, publiés par les Bollandistes, ainsi que la *Bibliotheca Sanctorum* de l'Université du Latran. Les deux commentaires des martyrologes ont un point de vue original dont il faut tenir compte ; la *Bibliotheca* n'est pas encore achevée, et si elle rend de multiples services grâce aux informations rassemblées, il arrive que ses auteurs aient adopté des positions discutables, dont le nouveau calendrier n'a pas tenu compte. Il est certain que les réviseurs du calendrier ont eu connaissance de très nombreux travaux, mais leur but n'était pas de faire une histoire du culte des saints et moins encore une bibliographie.

tats acquis par Dom Quentin⁴, si même il en eut connaissance. Les auteurs du nouveau calendrier, au contraire, étaient au courant des travaux critiques les meilleurs, et ils les ont utilisés ; c'est précisément ce qui leur a valu des attaques qui, quoi qu'en pensent ceux qui les ont formulées, sont le fruit de l'incompétence et de l'incompréhension.

Il faut le répéter une fois de plus, l'intervention de la critique historique en hagiographie n'est pas un sacrilège, ni même une impertinence : les biographes des saints ne participent en aucune manière au respect et aux honneurs mérités par leurs héros, quoique très souvent ils n'ont échappé à l'oubli que parce qu'ils sont dans leur sillage. Les hagiographes ne jouissent en aucune manière d'un privilège d'infailibilité, et les saints eux-mêmes peuvent se tromper en matière historique : plusieurs fois on demanda à saint Jean-Marie Vianney, curé d'Ars, sa date de naissance, elle fut consignée de son vivant par lui ou par d'autres ; or les dates ainsi notées sont toutes différentes, et aucune n'est exacte. « L'homme de Dieu attachait si peu d'importance à ce qui le concernait qu'il se contentait de mentionner de façon très approximative le jour de son entrée en ce monde⁵. »

Rédigeant des « notes pour sa propre biographie », le pape Jean XXIII a commis plusieurs inexactitudes : il plaça sa confirmation en 1887, alors qu'elle eut lieu le 13^e février 1889, sa première tonsure en la veille de la fête de saint Pierre (28 juin) alors qu'il la reçut le 24 juin, et il raconte qu'il assista le lendemain à une consécration épiscopale qui eut lieu en réalité un an plus tard⁶. On peut espérer que ces menues erreurs ne retiendront pas l'attention de « l'avocat du diable » dans le procès de béatification du bon pape Jean, et qu'elles ne lui nuiront pas plus qu'au saint curé d'Ars ; mais qu'on ne reproche pas aux historiens de préférer des dates établies sur des pièces officielles d'une plus grande sûreté.

Les historiens savent très bien qu'ils peuvent se tromper, mais cela n'autorise pas à leur reprocher des erreurs de

4. Dom Henri QUENTIN : *Les martyrologes historiques du Moyen Age, étude sur la formation du martyrologe romain*, Paris, 1908. Dom Quentin fit paraître dans les *Analecta Bollandiana*, 42 (1924), pp. 387-406, un article fort sévère : *La correction du martyrologe romain*, mais son souhait de voir une nouvelle édition vraiment améliorée n'a pas encore été réalisé.

5. Mgr René FOURREY, évêque de Belley : *Le curé d'Ars authentique*, Paris, 1964, pp. 17-18.

6. JEAN XXIII : *Journal de l'âme*, Paris, 1964, pp. 578 et 580.

méthode qu'ils évitent soigneusement. Est-ce pour défendre la gloire des saints que certains ont écrit que la critique refuserait de croire à certains faits de la vie du saint curé d'Ars, s'ils s'étaient produits mille ans plus tôt ? On sait que, pour les conservateurs, l'ancienneté donne aux pires légendes une auréole à laquelle il n'est pas permis de toucher, et que pour les hypercritiques, au contraire, le temps rend les faits de plus en plus suspects, et à la limite absolument incroyables.

Qu'il soit permis de rappeler que les vrais historiens évitent ces deux interprétations simplistes, et que c'est en étudiant des Vies de saints que les grands érudits du 17^e siècle ont posé les bases de la critique moderne. Alors comme aujourd'hui, il y eut de sérieux affrontements, et tous ceux qui entraient dans la bagarre n'avaient pas d'équivalentes compétences. Au Bollandiste Papenbroeck qui s'attaquait sans ménagement à l'histoire des grands Ordres, certains répondirent par des injures et des démarches pour faire mettre à l'Index les *Acta Sanctorum*, tandis que Dom Jean Mabillon, par une étude savante et sage, expliquait que toutes les chartes conservées dans les abbayes n'étaient pas fausses et qu'il était possible de distinguer celles qui étaient authentiques de celles qui ne l'étaient pas, d'après des caractères qu'il indiquait. Bien que complétés, rectifiés et perfectionnés par des travaux innombrables, les *Acta Sanctorum* et le *De re diplomatica* de Dom Jean Mabillon restent auréolés d'une gloire impérissable, tandis que les ouvrages polémiques de leurs contemporains sont oubliés, un peu trop peut-être, puisqu'il n'est pas inutile de se rappeler qu'en matière historique les réactions incontrôlées de la sensibilité ne peuvent conduire qu'à des impasses.

Car il ne faut pas s'imaginer que le « bon sens » suffit à résoudre les difficultés si nombreuses dans l'histoire des saints. Qu'est-ce que le « bon sens », sinon une façon de juger d'après l'éducation reçue, le milieu ambiant, les lectures qui ont plu ? Que vaut cette échelle de valeurs pour des temps et des lieux éloignés des nôtres ? Si nous savons tous que les saints se caractérisent par leur amour de Dieu, comment prétendre que cet amour de Dieu ne peut se réaliser que sous certaines formes que nous pouvons définir souverainement sans tolérer aucune discussion ?

L'exemple de sainte Cécile.

Que savons-nous des saints dont nous discutons ? Qui a lu les textes qui sont à la base de leur dossier historique ? L'expérience est facile à faire en prenant un exemple concret : une sainte célèbre, sainte Cécile. Tout ce qu'on raconte d'elle dérive d'une source unique, une Passion relativement longue⁷. A qui porte un jugement quelconque, bienveillant ou sévère, sur cette Passion, on peut demander comment il s'est formé une opinion. Et d'abord, dans quel livre a-t-il lu la Passion ? Le recours à un manuscrit est bien improbable. La Passion n'a été imprimée qu'un petit nombre de fois et dans des livres qui ne sont guère connus en dehors du cercle restreint des érudits spécialisés en hagiographie. Cette Passion n'est ni dans les *Acta Sanctorum*, qui s'arrêtent avant le 22 novembre, ni dans la Patrologie de Migne⁸. Elle fut imprimée à Milan avant 1480 par Mombritius dans son *Sanctuarium* : qui a cet incunable dans sa bibliothèque ? La réimpression qui en fut donnée en 1910 n'est pas beaucoup plus connue. Les éditions de Bosio et de Laderchius parues à Rome, l'une en 1600, l'autre en 1722, ne sont pas moins introuvables. En 1935, le Père Delehaye reproduisit la Passion en appendice à son *Etude sur le légendier romain*, service inappréciable rendu aux chercheurs ; mais il est dommage de constater que beaucoup parlent d'hagiographie sans connaître ce maître livre.

La conclusion s'impose, inéluctable : ceux qui prétendent sauver la Passion de sainte Cécile des attaques de la critique ne l'ont jamais lue. Tout au plus ont-ils eu connaissance de récits rédigés par des auteurs qui présentent la sainte en laissant tomber les points controversés et en donnant les coups de pouce nécessaires pour effacer les contradictions et les difficultés chronologiques.

Parmi ces auteurs, le plus ancien et le mieux inspiré est celui qui a composé l'Office de la fête du 22 novembre. Il a omis les longueurs et les passages d'un goût douteux, il a gardé les épisodes les plus émouvants et n'a pas craint de détacher quelques passages de leur contexte pour leur

7. La Passion porte dans la *Bibliotheca hagiographica latina* des Bollandistes le n° 1495. Elle n'existe que sous une seule forme, les variantes ne modifient pas l'ensemble du récit.

8. Le texte reproduit dans la Patrologie grecque, t. 116, col. 163-180 est une traduction latine faite sur une version grecque.

donner un sens convenant parfaitement aux dispositions intimes de ceux qui chantent l'Office liturgique. Les antiennes sont dotées d'une musique légère et exquise, sans laquelle on ne saurait les apprécier.

Autrefois les clercs connaissaient sainte Cécile par son Office. On sait qu'elle est devenue patronne des musiciens parce que la première antienne des Vêpres dit que pendant ses noces, alors que les orgues jouaient des airs de circonstance, Cécile chantait : « Que mon cœur reste immaculé... » Si on avait eu recours à la Passion, on aurait vu que Cécile chantait « dans son cœur » ; mais comme on l'ignorait, on représenta la sainte s'accompagnant à l'orgue.

Y eut-il une époque où les fidèles connaissaient et chantaient l'Office de sainte Cécile ? Il est permis d'en douter, malgré les évocations d'un âge d'or qu'on aimerait connaître par des témoignages contemporains et sûrs, car là aussi se glisse une littérature d'imagination étrangère au réel. Dans les innombrables monographies de petits pèlerinages rédigées au 19^e siècle, il est toujours question des foules qui accouraient autrefois et dont les rassemblements actuels ne sont qu'une pâle image ; or il est certain que la plupart de ces pèlerinages ne furent jamais aussi fréquentés qu'au 19^e siècle, alors que les campagnes étaient très peuplées et les distractions rares.

Les historiens savent que prendre au pied de la lettre les récits d'un autre temps conduit directement à d'énormes contresens. On lisait dans *Le Monde* du 1^{er} août 1969, à propos d'une affaire qui opposait des amateurs de silence au curé du village de By-Thomery (Seine-et-Marne) : « En 1958, le curé de la paroisse fit installer une cloche neuve, et cette cloche sonna, de jour comme de nuit, les heures, les demi-heures, les angélus, les vêpres, les matines (*sic*), bref, tout ce qui peut être sonné. »

Si ce texte échappe à la destruction, il se rencontrera peut-être un jour quelque auteur assez crédule et naïf pour écrire qu'en 1958 il y avait en France des paroisses où les matines étaient assurées tous les jours et — pourquoi pas ? — chantées intégralement. Pour nous qui savons que seuls des monastères éloignés des habitations peuvent se permettre de sonner en pleine nuit les cent coups qui annoncent les matines, reconnaissons aussi que seules des communautés exercées peuvent chanter les antiennes des fêtes avec assez de sûreté pour en saisir la beauté. Et

puisqu'elles en sont capables, il serait dommage de leur interdire des antiennes ou des répons aptes à guider leur prière. Quant à les imposer à des communautés trop peu nombreuses et insuffisamment douées ou, pis encore, à des personnes isolées, cela revient à imposer un pensum dont aucune satisfaction ne vient atténuer la rigueur.

Dans ce débat, la musique ne doit pas être considérée comme un hors-d'œuvre, un supplément facultatif, voire dangereux. Réduit à une simple récitation, l'Office de sainte Cécile n'est que le résumé d'une légende ; chanté, il prend une autre valeur spirituelle, il sert de support à une méditation qui peut s'achever dans la contemplation. Ceci ne contredit nullement les résultats de la critique historique, puisque le plan est différent.

Hélas ! Il faut revenir à des considérations plus concrètes : ceux qui reprochent à la critique de massacrer la tradition et la liturgie n'ont pas lu la Passion de sainte Cécile, ni jamais chanté ou entendu son Office ; ils défendent une légende, vaguement connue à travers de médiocres intermédiaires. Qu'ils ne s'étonnent pas de ne pouvoir, malgré leur fougue, entraîner la conviction !

Prudence ou audace ?

Les prudents interviendront pour dire qu'on aurait pu se contenter de corriger quelques points particulièrement controversés ou discutables, mais qu'il aurait été préférable d'attendre que la question soit mûre pour procéder à une transformation plus radicale. Qu'il soit permis de récuser cette assertion. La résistance aux nouveautés est parfois peu éclairée : c'est l'attachement à la routine qui, en triomphant des timides innovations de saint Jérôme dans les traductions latines du psautier, a imposé pour des siècles un psautier regrettable. Il est des moments où les évolutions sont possibles et d'autres où elles ne le sont pas : une réforme différée peut devenir une réforme manquée.

L'exclusion des légendes insoutenables aura, du moins à terme, l'avantage de débarrasser les historiens sérieux du pseudo-argument d'autorité qu'ils s'entendent opposer si souvent : comment osez-vous prétendre qu'un récit est légendaire alors que l'Eglise l'a approuvé en lui faisant une place dans ses livres liturgiques : bréviaire et martyrologe ? Il faut indéfiniment, et habituellement sans aucun succès, expliquer que l'adage *Lex orandi, lex credendi* ne

s'applique pas dans ces cas particuliers, que les récits concernant les saints les plus anciens n'ont aucun caractère officiel, que pendant longtemps l'autorité pontificale n'est aucunement intervenue pour inscrire un personnage au catalogue des saints et que jamais elle ne couvre tout ce qu'on peut écrire à propos d'un saint, au contraire...

Quand l'effet de surprise provoqué par les réformes en cours aura disparu et que les anciens usages discutables seront oubliés, l'autorité attribuée à tort à des traditions sans valeur historique s'évanouira et les espoirs formulés par le Père Delehaye en 1934 se réaliseront : « L'école conservatrice finira par disparaître, et tout le monde s'accordera sur ce principe que les vieux hagiographes sont les derniers qu'il convient d'interroger sur la personnalité de leur héros⁹. »

En attendant l'heureuse époque où une critique raisonnable sera admise par tout le monde, il faut rappeler que l'élimination d'un saint du calendrier romain ne signifie pas qu'il n'a jamais existé. Les auteurs du commentaire ont dressé une liste de vingt-neuf noms de saints ou de groupes de saints dont l'histoire comporte de graves difficultés, ce qui représente moins du cinquième des saints éliminés du calendrier romain. Une seule sainte classée dans ce groupe a été maintenue, sainte Cécile, dont l'existence est admise par les critiques qui n'accordent aucune confiance à sa Passion et refusent de la ranger au nombre des martyres. Les auteurs du commentaire ont été très modérés dans leurs expressions, ils ne désignent comme personnages fictifs que Modeste et Crescentia, pseudo-compagnons de Guy ; Géminien, compagnon d'une Lucie qui est en réalité la martyre de Syracuse ; Cyprien et Justine. Ils se contentent de dire qu'on ne peut rien affirmer de certain sur la personne de Catherine d'Alexandrie et que, pour Jean et Paul, il y a beaucoup de difficultés historiques ; d'autres auraient déclaré carrément que leur inexistence ne fait aucun doute.

La prudence des réviseurs du calendrier n'est pas de l'ignorance : ils ont su distinguer ce qui doit l'être ; si Jean de Matha est éliminé, c'est parce qu'il ne jouit pas d'une renommée universelle, mais son compagnon Félix de Valois partage son sort « parce qu'au point de vue historique

9. Hippolyte DELEHAYE : *Cinq leçons sur la méthode hagiographique*, Bruxelles, 1934, p. 25.

les documents où on traite de sa vie offrent beaucoup de difficultés » ; en clair cela peut signifier que ce personnage, qui serait mort en 1212 s'il avait existé, se trouve être le seul saint fictif qui n'appartienne pas à l'antiquité. Pour sainte Ursule, le commentaire précise qu'on ne sait pas les noms des vierges martyres de Cologne, mais il se garde bien de nier leur existence.

Les apôtres des Slaves, Cyrille et Méthode, étaient présentés tous les deux comme évêques ; on lit maintenant : « Cyrille, moine, et Méthode, évêque », ce qui est conforme à la tradition orientale, et les travaux historiques récents ont montré qu'elle avait raison.

Rarement les réviseurs du calendrier ont eu à s'occuper d'exégèse ; ils se sont cependant heurtés au vieux problème des trois Maries. En Occident, on ne relève de traces d'un culte à la Madeleine qu'au 10^e siècle, et sa fête ne s'imposa qu'au 17^e. On suivit alors les idées généralement admises en Occident, et on considéra que Marie de Magdala, Marie de Béthanie et la pécheresse mentionnée par saint Luc n'étaient qu'une seule personne. Saint Thomas d'Aquin, qui connaissait bien les écrits des Pères et avait pu constater la divergence de leurs opinions, déclara que la question était libre. Les auteurs du commentaire ont suivi les exégètes et tranché nettement en faveur de la distinction. En adoptant ce parti, le plus sûr, les réviseurs du calendrier ont-ils remarqué — c'est peu probable — qu'ils excluaient toute mémoire de Marie de Béthanie, alors qu'ils ont maintenu sa sœur Marthe ? La solution la plus simple et la meilleure n'aurait-elle pas été d'établir, à l'exemple de ce qui se fait depuis longtemps en Orient, une mémoire commune aux deux sœurs ? On oublie trop facilement certaines conséquences des rectifications historiques ; en dédoublant des personnages maladroitement confondus, on peut, soit omettre ceux qu'il faudrait maintenir, soit canoniser équivalement ceux qui n'y ont aucun droit.

Le commentaire n'est pas un traité d'hagiographie. Ses auteurs en ont dit assez pour montrer que leur information était sûre ; ils ont profité de l'occasion qui leur était offerte pour enlever les plus graves erreurs historiques ; un peu de prudence dans leur exposé a servi l'audace de l'opération.

Choix des dates.

La révision du calendrier était l'occasion de remettre à leur véritable anniversaire ou au jour libre le plus proche plusieurs saints qui avaient été déplacés. Cette opération a été favorisée par l'allégement. On a abandonné des jours choisis arbitrairement par le redoutable faussaire qu'était Adon de Vienne, compilateur de martyrologe au 9^e siècle : saint Basile quitte le 14 juin que rien ne justifiait, pour le 2 janvier ; les Orientaux l'ont toujours vénéré le 1^{er} janvier. Polycarpe de Smyrne, au 26 janvier par suite d'une confusion avec son homonyme de Nicée, passe au 23 février, son véritable anniversaire.

Les déplacements sont nombreux, mais on a su éviter l'application trop rigide d'une règle de fer. Les réviseurs ont eu la sagesse de laisser à leur jour traditionnel Martin de Tours mort le 8 novembre et non le 11, François d'Assise mort le 3 octobre et non le 4, et Thérèse d'Avila morte dans la nuit durant laquelle on passa sans transition du 4 au 15 octobre, lors du réajustement du calendrier, en 1582.

Il n'y avait pas non plus à résoudre de faux problèmes pour des saints dont l'anniversaire est inconnu : Timothée et Tite, disciples de l'apôtre Paul, sont rapprochés de leur maître et viennent au 26 janvier ; Monique, la mère d'Augustin, a sa mémoire la veille de son fils, ce qui est conforme à ce qu'avaient cherché ceux qui ont voulu les premiers la célébrer : les Ermites de Saint-Augustin l'avaient, au 15^e siècle, mise le 4 mai parce qu'ils commémoraient le 5 la conversion de saint Augustin.

Saint Joseph, dont le jour anniversaire est évidemment inconnu, a certainement posé des problèmes difficiles. Ses deux fêtes ont été maintenues au 19 mars et au 1^{er} mai, mais les Conférences épiscopales sont invitées à les déplacer si elles le jugent opportun. L'histoire apprend que des fêtes païennes ont été sanctifiées autrefois par l'introduction de fêtes chrétiennes à leur place ; l'expérience actuelle montre que cette substitution ne peut être acquise instantanément par voie d'autorité, d'autant plus que les coutumes ne sont pas identiques dans tous les pays.

Depuis longtemps on souhaitait un dégagement du Carême. Les mois de mars et d'avril sont maintenant presque vides. Le pape Grégoire le Grand est mort le 12 mars

604 ; sa mémoire passe au 3 septembre, anniversaire de son ordination épiscopale en 590. Thomas d'Aquin, mort le 7 mars 1274, a sa mémoire au 28 janvier, anniversaire de sa translation à Toulouse en 1369. Il est probable que saint Benoît est mort le 21 mars 547 ; sa mémoire est déplacée au 11 juillet, jour de la translation de ses reliques en France, mais les auteurs du commentaire, ne voulant pas exciter les passions, ont réussi à présenter la fête du 11 juillet comme une « solennité » ou un *natalis* (pp. 74, 97 et 119).

Pour dégager la préparation à Noël, l'apôtre saint Thomas passe du 21 décembre au 3 juillet, anniversaire de sa translation à Edesse et jour de sa fête chez les Syriens.

Caractères généraux du calendrier.

A partir de la Renaissance se développa la préoccupation de donner à travers le calendrier, le martyrologe et le bréviaire, un aperçu de l'histoire de l'Eglise. Cette conception, très visible dans le martyrologe romain compilé par Baronius, ne l'est pas moins dans le nouveau calendrier désigné par deux adjectifs dont le rapprochement est insolite : « romain » et « général ».

Romain, le nouveau calendrier le reste profondément ; il est le dernier maillon de la longue chaîne qui commence avec la *Depositio martyrum* de 354, document qui a la gloire d'être le plus ancien calendrier chrétien. Pour comprendre le choix des saints, il faut suivre le développement du calendrier romain. Cette histoire n'a malheureusement pas été écrite ; il est cependant possible d'en marquer les étapes. Le principe essentiel qui ne doit jamais être oublié est que la plupart des saints n'ont pas été inscrits au calendrier immédiatement après leur mort, dès le commencement de leur culte ou lors de leur canonisation, mais plusieurs siècles après.

Introduits au calendrier à cause de leur popularité, de la dévotion particulière d'un pape ou du désir de satisfaire des quémandeurs bien placés, les saints finirent par dépasser trois cents dans le calendrier romain, non comprises les fêtes du Seigneur, de la Vierge, des Apôtres et autres personnages du Nouveau Testament. Il fallait de toute évidence procéder à un allègement : le nouveau calendrier en a conservé au moins la moitié, dont les deux cinquièmes

seulement jouissent d'une mémoire obligatoire, ce qui donne par rapport au calendrier précédent un sur cinq¹⁰.

La célébration des saints est simplifiée. En dehors de ceux qui figurent dans les écrits du Nouveau Testament, un seul (saint Laurent) a une « fête ». Il y a soixante-trois mémoires obligatoires et quatre-vingt-quinze facultatives *ad libitum*.

Les titres donnés aux saints ont été modifiés. On a supprimé les qualificatifs de « confesseur » et de « veuve » qui, dans le calendrier, n'avaient plus d'autre signification que d'indiquer négativement « non martyr » ou « non vierge ».

Histoire du calendrier romain.

Du 4^e au 10^e siècle.

Le plus ancien calendrier romain, la *Depositio martyrum* de 354¹¹ comporte vingt-trois fêtes de saints et Noël. De ces vingt-trois saints ou groupes de saints, cinq seulement n'étaient pas au calendrier de 1960 (et un seul ne figure pas au martyrologe romain). Le nouveau calendrier rompt avec une tradition très ancienne puisqu'il en enlève neuf, c'est-à-dire la moitié. Les réviseurs ont certainement eu des scrupules, qui transparaissent dans la présentation des commentaires particuliers : la *Depositio martyrum* est toujours invoquée en faveur des saints dont la Mémoire est maintenue, et il ne peut en effet y avoir de meilleure garantie d'un culte authentique ; au contraire, si le saint est laissé aux calendriers particuliers, on se contente de remarquer que sa Mémoire est ancienne, *quamvis antiqua*, sans aucune allusion à la *Depositio martyrum*. Mais comme la formule *quamvis antiqua* revient quarante fois, les neuf saints ou groupes qui sont inscrits à la *Depositio martyrum* se confondent avec ceux qui ont des attestations anciennes, mais moins vénérables.

10. Il y a plusieurs façons de compter les saints du calendrier ; ils peuvent être rangés dans plusieurs catégories à la fois ; les groupes ne sont pas tous stables, et il arrive que des saints réunis dans une liste sont distingués dans l'autre ; tout cela amène dans les chiffres des variantes qui sont sans importance, puisqu'elles ne dépassent jamais quelques unités ; pour la même raison, les proportions ont été arrondies, ce qui donne un ordre de grandeur suffisant.

11. Ce texte a été édité maintes fois. Il est dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, VIII, 1928, col. 635-636. L. DUCHESNE : *Le Liber pontificalis*, I, 1886, a donné le texte de la *Depositio episcoporum*, p. 10, et celui de la *Depositio martyrum*, pp. 11-12.

Du 5^e au 8^e siècle, le culte des martyrs se développa à Rome, et il s'exprima par une floraison de légendes qui donnèrent une personnalité attachante à des martyrs dont au 4^e siècle on ne savait déjà plus rien. Le plus précieux témoignage de la piété populaire romaine au début du 6^e siècle est constitué par les listes de saints du canon de la messe romaine. Récemment encore, on considérait que ces listes étaient hors des atteintes de la critique ; mais comme il y a maintenant des prières eucharistiques qui ne les comportent pas et que la récitation de ces listes est devenue facultative, on a admis que leur valeur historique était loin de celle de la *Depositio martyrum*. En 354, on pouvait ignorer les actions des martyrs, mais non se tromper sur leur qualité ; au début du 6^e siècle, les légendes avaient déjà métamorphosé ou créé certains personnages. Des dix-neuf saints ou groupes mentionnés au canon de la messe (saints du Nouveau Testament non compris), six n'apparaissent pas dans le nouveau calendrier. Le commentaire note que leur Mémoire, *quamvis antiqua*, a été écartée à cause de difficultés historiques énoncées sobrement.

Cités par la *Depositio martyrum*, par le canon romain ou par d'autres documents anciens, les martyrs romains étaient au nombre de quarante et un dans l'ancien calendrier, ils ne sont plus que quinze dans le nouveau ; la proportion des suppressions dépasse donc pour cette catégorie la moyenne, qui est de la moitié.

Elle la dépasse plus encore pour les fondateurs des *titres*, les premières églises de Rome. Des huit saints classés dans cette catégorie, seule sainte Cécile est maintenue comme vierge martyre, malgré les graves difficultés historiques, « à cause de la dévotion populaire »¹².

La période du 8^e au 10^e siècle marque dans l'accroissement du calendrier romain, d'abord un ralentissement, puis un arrêt complet au 10^e siècle. Elle a cependant son importance à cause de l'activité des compilateurs de martyrologes qui préparèrent des décisions postérieures en transmettant des souvenirs ou... en commettant des erreurs.

12. Dans le Commentaire (p. 109), on indique seulement que le *titre* de Cécile est antérieur à 313 et qu'il est question de sa fête célébrée dans sa basilique le 22 novembre 545, mais dans le paragraphe consacré aux graves difficultés historiques (p. 69) on cite le P. Delehaye, faisant remarquer que Cécile est absente de tous les bons témoins des 4^e et 5^e siècles.

Si Léon le Grand est transféré au 10 novembre, c'est parce que sa *depositio* est marquée à ce jour au martyrologe hiéronymien et sur le calendrier de saint Willibrord (début du 8^e siècle). Patrice, l'apôtre de l'Irlande, n'entra au calendrier qu'en 1631, mais son culte est ancien puisque le saint est mentionné dans certains manuscrits du martyrologe hiéronymien et dans le martyrologe de Bède. Pour Scholastique qui entra dans le calendrier romain au 12^e siècle, les traditions du Mont-Cassin, qui remontent au 8^e siècle, ne sont pas rappelées : son culte se fonde sur le calendrier de marbre de Naples (9^e siècle) et le martyrologe d'Usuard daté des environs de 870 ; faut-il considérer cette datation comme un compromis entre les anciens auteurs qui disaient 875 et la dernière édition de ce martyrologe, d'après lequel 865 paraîtrait préférable ?

Les inventions néfastes du martyrologe d'Adon de Vienne ont été pourchassées impitoyablement.

Le Moyen Age.

A la fin du 11^e siècle, lors du triomphe de la réforme grégorienne, une nouvelle vague de saints anciens, en majorité des papes et des martyrs non romains, entra dans le calendrier de l'Eglise romaine. Là aussi les réviseurs du calendrier ont dépassé la moyenne de la moitié dans leurs éliminations : il reste quinze papes sur trente-huit, et dix-huit martyrs non romains sur quarante-neuf. De ces derniers il y a peu à dire, sinon que tous les anciens martyrs non romains introduits au Moyen Age ont disparu sauf deux (Blaise de Sébaste et Denis de Paris), et que probablement personne ne les connaît.

Quant aux papes, un seul appartient par sa vie à cette période, Célestin V († 1296), mais il avait démissionné, avait été canonisé comme ermite en 1313 et n'avait été introduit au calendrier romain qu'en 1668. Tous les autres papes enlevés du calendrier ont vécu durant les premiers siècles. Quand on commença à les vénérer comme des saints, on confondait la *Depositio episcoporum*, nécrologe des papes, avec la *Depositio martyrum*, calendrier des martyrs, sans remarquer que le plus célèbre des papes martyrs, Sixte II († 258) se trouvait dans la seconde et que cette différence ne tenait pas à la chronologie, puisque ses prédécesseurs Lucius I^{er} († 254) et Etienne I^{er} († 257) figuraient dans la première. Tous les papes antérieurs à saint Silvestre reçurent alors le titre de martyr, même

ceux qui ne le méritaient certainement pas, et y compris le pape Miltiade, sous le pontificat duquel la paix constantinienne vint clore l'ère des persécutions. C'est sans regret qu'on voit disparaître les papes Victor I^{er} et Etienne I^{er}, dont les directives, parfaitement orthodoxes, furent si brutales qu'elles faillirent aboutir à des schismes, ou le pape Marcellin qui, sans aller jusqu'à l'apostasie, montra peu de courage lors de la dernière persécution.

Le commentaire présente le pape Silvestre en termes discrets. Il rappelle que ce pape figure dans la *Depositio episcoporum*, comme plusieurs papes dont la mémoire n'a pas été maintenue ; cette mention n'est nullement une attestation de culte, mais seulement un précieux témoignage du jour anniversaire. Le commentaire ajoute que sa fête était célébrée dès le 5^e siècle, ce qui ne peut s'admettre sans nuance, car les oraisons du sacramentaire léonien en l'honneur de Silvestre rappellent davantage les prières pour les défunts que celles en l'honneur des martyrs. Cela n'empêche pas Silvestre d'avoir été le premier saint romain non martyr à être honoré d'un culte, qui se développa à l'ombre de celui de saint Martin. On a eu tendance à éliminer les saints dont la popularité vient des légendes qui ont fleuri autour d'eux ; il semble que pour le pape Silvestre il n'en soit pas de même, puisqu'aucun pape n'est devenu l'acteur principal d'autant de légendes. Peut-être la date du 31 décembre a-t-elle valu à la « Saint-Silvestre » d'être connue de tout le monde ? Tout cela a fait maintenir comme Mémoire *ad libitum* un pape dont les historiens, peu respectueux par devoir, savent qu'il fut élu après la fin des persécutions, qu'il laissa l'empereur Constantin gouverner l'Eglise et que son long pontificat de vingt-deux ans fut, suivant l'expression d'un historien, « le plus vide de l'histoire ».

Le culte du pape Damase ne se vulgarisa à Rome qu'au 11^e siècle, mais ses goûts d'intellectuel et d'archéologue lui valent la sympathie des savants modernes, qui apprécieront de voir sa Mémoire maintenue *ad libitum*. Le commentaire est un peu timoré ; on aurait pu rappeler qu'on trouve des traces ténues mais certaines de son culte dès le 7^e siècle.

Les 12^e et 13^e siècles ont eu des saints, encore illustres, qui furent vénérés par l'Eglise romaine aussitôt après leur mort : Thomas Becket, Dominique, François d'Assise, Antoine de Padoue... phénomène exceptionnel qu'on n'avait

pas observé depuis les 3^e et 4^e siècles. Cette effervescence s'apaisa bientôt pour descendre, dans le cours du 15^e siècle, à un calme presque aussi absolu qu'au 10^e siècle.

Les temps modernes.

Le calendrier du bréviaire publié en 1568 par le pape Pie V avait été allégé, mais dès la fin du 16^e siècle on commença à ajouter des saints anciens.

Au 17^e siècle, le nombre des fêtes introduites dépassa la cinquantaine ; en aucun siècle on n'avait enregistré un tel apport ! L'accroissement fut moins rapide durant les siècles suivants ; pourtant il fut d'une bonne vingtaine pour chacun.

A l'époque moderne entrèrent au calendrier quelques martyrs de l'antiquité, comme Christophe vers le milieu du 16^e siècle, ou Martine en 1635 ; mais la plupart sont des évêques et surtout des religieux. En présentant les suppressions réalisées dans ces dernières catégories, les auteurs du commentaire ont cru devoir préciser que « beaucoup estimeront que la simplification est trop timide et qu'on aurait pu enlever plusieurs Mémoires proposées *ad libitum* ». Cette précaution n'est pas une clause de style ; il est certain que c'est en faveur de saints de ces catégories qu'on peut craindre de voir se lever des champions. Et pourtant ici les suppressions n'atteignent pas le tiers, alors que partout ailleurs elles dépassent la moitié.

Tous les Docteurs de l'Eglise sont maintenus, bien que ce titre longtemps réservé aux plus grands ait depuis quelques siècles été distribué généreusement. On a gardé aussi les fondateurs d'Ordres et de Congrégations « qui ont apporté à l'Eglise une nouvelle forme de vie religieuse de grande importance » ; mais comment réagiront les Ordres religieux qui verront disparaître du calendrier « romain général » leur fondateur ou un de leurs saints confrères ? Il fut un temps où les Ordres revendiquaient comme un honneur de voir un de leurs membres fêté par toute l'Eglise, et où l'on recommandait aux religieux de s'appliquer à propager la dévotion aux saints de l'Ordre. Est-on sûr que cette forme de triomphalisme ne survive nulle part, et qu'à l'avenir les familles religieuses n'essayeront pas, comme par le passé, de faire pression pour envahir le calendrier ?

Saints nouveaux.

Le nouveau calendrier romain général a omis la moitié des saints entrés au cours des âges dans le calendrier romain, mais il en a introduit onze nouveaux. Faut-il voir dans ces choix la direction des modifications futures ?

Anschaire, Jean Fischer et Thomas More représentent l'Europe du Nord, un peu trop oubliée ; les martyrs du Japon, du Canada et de l'Ouganda, Turibe de Mongrovejo, Martin de Porrès et Pierre Chanel viennent témoigner de la vocation universelle de l'Eglise ; Maria Goretti est un exemple moderne. Colomban surprend davantage. Pourquoi ce moine irlandais, qui affronta le pape avec tant de fougue, doit-il intéresser toute l'Eglise, alors que Sabas, père des moines de Palestine, défenseur de l'orthodoxie et fidèle au siège de Rome, disparaît ? La présentation des protomartyrs romains révèle une préoccupation des réviseurs du calendrier : « Parce que plusieurs noms de martyrs antiques ont été supprimés dans le nouveau calendrier romain, on introduit, au lendemain de la solennité des saints Pierre et Paul, la mémoire des Protomartyrs de la sainte Eglise romaine, mis à mort dans le Cirque du Vatican au temps de la persécution de Néron. » Il est peu de martyrs antiques connus par des sources aussi sûres, la première étant celle du païen Tacite, mais il ne faudrait pas que certains s'imaginent que plusieurs des martyrs disparus du calendrier appartenaient à la persécution de Néron. L'usage de célébrer les anniversaires des martyrs commença à la fin du 2^e siècle en Orient, au milieu du 3^e en Occident, et pendant de longs siècles on ne songea nullement à honorer des martyrs dont on avait oublié les anniversaires et les reliques. Les protomartyrs romains furent inscrits au martyrologe par Baronius à la fin du 16^e siècle au 24 juin, leur fête ne fut célébrée à Rome au 27 juin qu'à partir de 1923, leur mémoire *ad libitum* est fixée au 30 juin.

Une telle innovation paraît heureuse. Elle reste isolée et on peut quelquefois regretter l'attachement à la tradition. On est étonné de voir que saint Denis, premier évêque de Paris, a été maintenu, peut-être par égard pour la capitale de la France, car si on désirait représenter les premiers martyrs gaulois, le groupe de Lyon a une autre importance et est connu par une lettre admirable. Si leur culte n'a pas eu autrefois une grande diffusion, c'est parce qu'ils

ont vécu à une haute époque et que leurs cendres furent jetées dans le Rhône, arguments qui ne touchent plus guère. Il est vrai qu'un livre récent a essayé de les renvoyer dans le domaine de la légende, mais sa méthode est si mauvaise qu'on espère qu'il n'a convaincu personne.

Statistiques.

Quelques statistiques donneront une idée du nouveau « Calendrier romain général ».

D'après l'époque de l'entrée des saints dans le calendrier romain, on obtient les pourcentages suivants (les chiffres entre parenthèses sont ceux du calendrier de 1960) : Calendrier de 354 : 5 % (6 %) ; 5^e au 10^e siècle : 21 % (25 %) ; 11^e au 15^e siècle : 19 % (27 %) ; 16^e au 20^e siècle : 50 % (42 %) ; en 1969 : 5 %. Les proportions ont peu varié ; l'époque moderne a crû en pourcentage, mais comme toutes les autres elle a diminué en chiffres absolus, puisque la moitié des saints environ a disparu.

D'après les grandes catégories, les pourcentages sont les suivants (les chiffres entre parenthèses sont ceux du calendrier de 1960) : personnages du Nouveau Testament : 11 % (7 %) ; martyrs : 21 % (27 %) ; papes et évêques non martyrs : 12 % (15 %) ; Docteurs de l'Eglise : 17 % (9 %) ; autres saints : 26 % (25 %) ; martyres : 4 % (7 %) ; vierges : 5 % (6 %) ; autres saintes : 4 % (4 %). L'importance accrue du groupe des Docteurs de l'Eglise vient de ce qu'ils ont tous été maintenus, car il n'en est pas de nouveau ; on peut faire une remarque analogue pour les saints du Nouveau Testament ; par contre, quelques martyrs modernes sont venus accroître le pourcentage d'une catégorie très touchée par les suppressions ; la catégorie qui a le plus diminué proportionnellement est celle des martyres, et cela pour des raisons de critique historique : les anciennes martyres, et surtout les vierges martyres, eurent trop de succès auprès des auteurs de légendes, celles qui ont été maintenues ne leur avaient pas entièrement échappé. Plusieurs saints auraient pu figurer dans deux catégories, la statistique ne peut être qu'approximative. On pourrait aussi donner d'autres pourcentages : les papes, martyrs ou non, occupent dans le nouveau calendrier 10 % des Mémoires, autrefois 13 %.

Dans quelle mesure le nouveau calendrier est-il univer-

sel ? Les pays méditerranéens, auxquels appartiennent évidemment tous les saints du Nouveau Testament, ont plus des quatre cinquièmes des saints. Trente-cinq saints seulement représentent le Nord de l'Europe, l'Extrême-Orient, l'Afrique au sud du désert, les Amériques et l'Océanie ; et plusieurs des représentants de ces pays lointains sont nés dans les pays méditerranéens. De plus, alors que la proportion des Mémoires obligatoires est dans l'ensemble de 2 sur 5, elle tombe à 1 sur 5 pour les pays non méditerranéens. Elle s'établit ainsi : — pour Rome, 8 sur 25 ; — pour l'Italie, 16 sur 37 ; — pour la France, 8 sur 16 ; pour l'Allemagne, 2 sur 8 ; — pour les Iles britanniques, 0 sur 10 ; — pour la Pologne, 0 sur 3 ; — pour les Amériques, 0 sur 4.

Il n'était pas plus possible de réaliser une égalité entre les siècles qu'entre les pays. Le 4^e siècle est de tous le mieux représenté, puisqu'il compte des martyrs célèbres au début, des grands docteurs et des grands évangélisateurs ensuite, soit 25 noms en tout. Suivent les 16^e et 17^e siècles, avec 17 noms chacun ; puis deux siècles aussi différents que le 3^e et le 13^e avec 12 noms chacun. Le 10^e siècle, « siècle de fer », ne propose que le seul saint Wenceslas. On reconnaît les belles périodes de l'histoire de l'Eglise : l'époque patristique avec 19 noms, la Contre-Réforme après le Concile de Trente avec 25. Dans le temps ou dans l'espace, les saints ont bénéficié de conditions sociologiques qui expliquent leur renommée sur cette terre, sans rien préjuger de leur gloire devant Dieu.

Pour ne pas oublier les saints.

On sait depuis longtemps que la renommée des saints sur la terre tient à des circonstances accidentelles. Heureux ceux qui ont eu un biographe : que seraient saint Martin sans Sulpice Sévère et saint Benoît sans Grégoire le Grand ? Autrefois les tortures et les prodiges émouvaient les foules, aujourd'hui ils inquiètent les critiques qui montrent une préférence marquée pour les saints qui ont écrit ou qui sont connus par des documents de bon aloi.

Cela est fort bien, mais risque de nuire aux humbles. Les saints Côme et Damien ont été maintenus parce que leur culte est encore populaire ; sans doute a-t-on pensé qu'ils étaient patrons des médecins et qu'avec leur basili-

que du Forum et sa célèbre mosaïque, ils méritent cette faveur. Il est permis alors de regretter les Quatre Couronnés, patrons des tailleurs de pierre, inscrits à la *Depositio martyrum* et dans les anciens livres liturgiques romains ; les auteurs du commentaire ont évoqué leur basilique du Célius, ils ont été certainement sensibles à son charme ; malheureusement les difficultés historiques leur ont paru insurmontables, et c'est dommage, car la critique moderne a réussi à démêler cet écheveau, inextricable à première vue ; débarrassée d'une addition légendaire, la Passion est un récit sincère composé par un modeste employé du cadastre, qui montre ces bons ouvriers occupés à la construction du palais de Dioclétien ; il est dommage que ces bons chrétiens, simples ouvriers et laïques, aient été retirés du calendrier romain où ils avaient si longtemps représenté des classes de la société qui y sont à peu près inconnues.

Aucune action humaine ne peut échapper à un certain arbitraire ; il est toujours possible de discuter un choix. L'expérience a montré qu'en voulant honorer les saints, on peut déséquilibrer l'année liturgique et imposer aux clercs une surcharge qui ne favorise nullement la dévotion ; aussi est-il nécessaire de rechercher des moyens adaptés.

Le premier serait de préparer un nouveau martyrologe. Il serait possible d'y sauver le meilleur de ce qu'ont transmis les siècles. Il ne s'agirait nullement d'imposer sa lecture à qui que ce soit, mais de permettre à tous d'évoquer la gloire de l'Eglise dans ses saints. Ce catalogue, en révélant la richesse inouïe de la sainteté dans l'Eglise, éclairerait les naïfs (et ils sont légion) qui s'imaginent que tous les saints du paradis sont au calendrier.

Le second moyen serait de remettre en honneur les messes votives ou des prières convenables en l'honneur des saints. Une célébration locale chaque année n'a aucun des inconvénients provoqués par la multiplication des célébrations obligatoires. Longtemps ceux qui voulaient honorer un martyr se rendirent à son tombeau à son jour ; il suffirait de retrouver un équivalent pour donner au culte des saints ses véritables dimensions.

Va dans ce sens la création des Mémoires *ad libitum* qui guident sans obliger ; pour que cette innovation porte ses fruits, il est bon de proposer des formulaires propres et utilisables ; ils remplaceront avantageusement l'ancien

Pro aliquibus locis qui ne servait à rien, et ils apporteront une heureuse variété.

La piété envers les saints comporte un aspect familial, humaniste, pittoresque et sympathique, qui est peut-être accessoire, mais dont la perte serait certainement un appauvrissement et entraînerait une chute vers la sécheresse et l'ennui.

Jacques DUBOIS, o.s.b.